



Location plus petite que sur le bail!

Par **Chrisflorine**, le **12/09/2016** à **11:08**

Bonjour, je viens de quitter une location que j'occupai depuis mars 2006.

Lors de l'État des lieux un lettrage de l'appartement a été effectué par la régie, et il s'avère que l'appartement mesure 63,5m² (placards compris), hors sur le contrat de location il est inscrit 70m² environ!

Par le biais de voisins propriétaire je me suis procurée un document référençant le lettrage de chaque appartement! Et sur celui-ci il mesure 64m²!

Que puis-je faire au prêt de la régie pour contester ce contrat et demander une indemnisation (au quelle j'aurai droit d'après la personne qui a réalisé l'État des lieux!)

Cordialement